

**FORMULAIRE DE DEMANDE PROGRAMME DE BOURSES**

**BOURSE GILLES JONCAS 2021-2022**

**Admissibilité**

* Les étudiants admissibles sont soit ceux inscrits à temps plein ou ceux ayant complété leur programme au cours de la période de référence dans un établissement d’enseignement membre de l’ACDEC-Québec. La période de référence est définie comme allant du 1er janvier au 31 décembre 2021.
* Les mises en candidature seront recevables si les stages décrits dans le formulaire rencontrent tous les critères coop, tels que définis dans les règlements généraux de l’ACDEC-Québec.
* L’établissement d’enseignement, par l’entremise d’un coordonnateur de stage ou son équivalent, désigne son(ses) candidat(s) et fait parvenir à l’ACDEC-Québec le(s) formulaire(s) de mise en candidature ainsi que tous les autres documents exigés avant le 16 mars 2022. \*Une exception a été acceptée.

**Particularités**

**Au niveau collégial coopératif**

* Le programme d’études est offert dans un établissement reconnu par le ministère de l’Éducation, le ministère de l’Enseignement supérieur.
* L’étudiant doit avoir complété deux stages COOP au 31 décembre de l’année de référence et le pourcentage du temps consacré au stage doit être égal ou supérieur à 20% du temps alloué au programme d’études.
* L’étudiant doit être inscrit au DEC régulier ou à une AEC à temps plein.
* Au moins un stage est réalisé dans une période autre que l’été.
* La durée de chacun des stages en milieu de travail sera, sur une période continue, entre 12 à 16 semaines à temps complet.
* Le programme se termine par une session d’études à temps complet (minimum 180 heures).
* Le parcours mène à une sanction.

**Au niveau universitaire coopératif**

* Le programme d’études est offert dans un établissement reconnu par le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport.
* Le pourcentage du temps consacré au stage doit être égal ou supérieur à 30% du temps alloué au programme d’études et doit inclure un minimum de deux stages pour le baccalauréat et d’un stage pour la maîtrise au 31 décembre de l’année de référence.
* L’étudiant doit être inscrit au baccalauréat régulier à temps plein.
* Au moins un stage est réalisé dans une période autre que l’été.
* La durée de chacun des stages en milieu de travail sera, sur une période continue, entre 12 à 16 semaines à temps complet.
* Le programme se termine par une session d’études à temps complet (minimum 180 heures).
* Le parcours mène à une sanction.

**Critères de sélection**

* Accomplissement dans le cadre de ses stages
* Accomplissement au niveau académique
* Engagement et compréhension de l’apport du coop dans son parcours
* Curriculum vitae
* Contribution dans le milieu ou dans les activités parascolaires
* Appréciation générale du candidat

**Nombre de candidats**

* Le nombre de candidats qu’un établissement peut présenter est établi en fonction du nombre de placements COOP réalisés par année, ainsi :
	+ Moins de 200 placements COOP annuellement = 1 candidat(e)
	+ Entre 201 et 1000 placements COOP annuellement = 2 candidat(e)s
	+ Plus de 1000 placements COOP annuellement = 3 candidat(e)s

**Documents requis pour déposer une candidature**

* Le formulaire de mise en candidature
* Le curriculum vitae
* Le relevé de notes le plus récent
* Une lettre de motivation du candidat (rédigée par le candidat
* Une lettre d’appui de candidature (rédigée par un employeur des stages)